

Fiche besoins éducatifs : maternelle (3–6 ans)

En petite, moyenne et grande section, les écarts entre enfants du même âge sont considérables. Cette fiche prépare un rendez-vous avec l'enseignant ou une équipe éducative : cochez ce que vous constatez, datez chaque observation, apportez la fiche à la réunion.

Ce que cette fiche est, et ce qu'elle n'est pas

Elle ne pose aucun diagnostic et ne remplace ni un bilan, ni l'évaluation d'un professionnel de santé, ni le travail de l'équipe pédagogique. Elle sert à documenter ce que la famille observe au quotidien, pour que le dialogue avec l'école et les professionnels parte de faits datés plutôt que d'impressions. Ce sont eux qui interprètent, orientent et décident.

Ce que vous observez au quotidien

Pour chaque case cochée, notez une date et un exemple précis dans le cadre prévu en page 2.

Langage et communication

- ☐ Parle peu, ou mal compris par un adulte extérieur
- ☐ Ne fait pas encore de phrases de plusieurs mots
- ☐ Comprend mal les consignes données au groupe
- ☐ Se fait comprendre surtout par gestes ou par cris

Motricité et gestes

- ☐ Chute, se cogne, évite de grimper et de courir
- ☐ Tient mal le crayon, refuse dessin et graphisme
- ☐ Peine à découper, enfiler, visser, boutonner
- ☐ Se fatigue très vite sur les activités de table

Attention et engagement

- ☐ Ne tient pas assis le temps d'un regroupement
- ☐ Passe d'une activité à l'autre sans en finir aucune
- ☐ Paraît agité, ou au contraire absent et rêveur
- ☐ Perd pied dès que l'organisation change

Relations et jeu

- ☐ Joue à côté des autres enfants plutôt qu'avec eux
- ☐ Évite le regard, le contact, les jeux à plusieurs
- ☐ Mord, frappe ou se fige lors des conflits ordinaires
- ☐ Reste seul en récréation, ou suit un seul enfant

Autonomie du quotidien

- ☐ Propreté non acquise, ou régression récente
- ☐ Ne parvient pas à s'habiller ni à se chausser
- ☐ Mange très peu à la cantine, refuse des textures
- ☐ Sieste impossible, réveils très difficiles

Sensorialité et repères

- ☐ Réagit fort au bruit, à la lumière, aux étiquettes
- ☐ Se bouche les oreilles au réfectoire, dans le couloir
- ☐ A besoin des mêmes rituels, dans le même ordre
- ☐ Se désorganise si la salle ou l'adulte change

Clé Inclusion 42

Ce qui alerte n'est pas un décalage isolé : c'est sa persistance et la gêne qu'il produit pour l'enfant. Décrivez des faits, pas des qualificatifs : « ne tient pas assis cinq minutes au regroupement, depuis novembre » plutôt que « turbulent ».

Ce qui est propre à ce niveau

Rythme de l'enfant	En petite section, l'après-midi peut être aménagé sur demande écrite au directeur. La décision revient à l'inspection de l'Éducation nationale.
Rendez-vous de santé	Bilan du service de PMI vers 3 ou 4 ans. Visite médicale au cours de la sixième année, souvent en grande section, avec dépistage des troubles du langage.
Réunir les acteurs	L'équipe éducative est réunie par le directeur, à la demande de la famille comme de l'enseignant. Aucun dossier MDPH n'est nécessaire.
Aides mobilisables	À l'école : adaptations de l'enseignant, RASED, psychologue de l'Éducation nationale. Dehors : CAMSP avant 6 ans, CMPP, libéraux.
Dispositifs formels	Le PAI s'applique dès la maternelle, cantine comprise. Le PPS, décidé par la MDPH, ouvre seul droit à un AESH. Le PAP suppose un bilan de trouble durable, rare avant l'élémentaire.

Source : Éducation nationale, service-public.fr et outils Inclusion 42 (2026)

Erreur fréquente : confondre équipe éducative et équipe de suivi de la scolarisation

L'équipe éducative se demande à tout moment, sans dossier ni notification. L'équipe de suivi de la scolarisation n'existe que si la MDPH a décidé un PPS, et l'enseignant réfère l'élève. Attendre la seconde pour parler des besoins de son enfant coûte souvent une année.

Notes personnelles

Une ligne par observation : la date, la situation exacte, ce qui a aidé ou aggravé. C'est ce qui sera lu en réunion.

Pour vérifier par vous-même : les sources officielles

- **service-public.fr** : inscription en maternelle, instruction obligatoire dès 3 ans, assiduité en petite section
- **education.gouv.fr** et **eduscol.education.fr** : programme du cycle 1, école inclusive, plateforme Cap école inclusive
- **legifrance.gouv.fr** : code de l'éducation, article R.131-1-1 et articles L.112-1 à L.112-5
- **Le service de PMI et la MDPH de votre département** : bilan de santé, formulaire et délais locaux